

Le temps de travail dans le transport routier....



Le projet explosif de la Commission Européenne

A lors que notre secteur d'activité souffre déjà grandement de la déréglementation et du dumping social à tout va, la commission européenne qui travaille sur un nouveau paquet routier, envisage de taper fort contre les conditions de travail des conducteurs et cela peut faire très mal !!

A lors qu'aujourd'hui le temps de repos hebdomadaire s'établit au **minimum** comme suit :

Repos hebdomadaire actuel	Hypothèses Commission européenne pour demain
1 ^{ère} semaine > 24 h	1 ^{ère} semaine > 24 h
2 ^{ème} semaine > 45 h	2 ^{ème} semaine > 24 h
3 ^{ème} semaine > 66 h	3 ^{ème} semaine > 24 h
4 ^{ème} semaine > 45 h	4 ^{ème} semaine > 108 h

Concrètement, c'est la généralisation de la semaine à 56h sur plusieurs semaines d'affilées (actuellement le temps de travail est limité à 90h sur 2 semaines) avec nécessairement **une augmentation du temps de conduite**, la légalisation du **repos dans la cabine pendant plus de 3 semaines** (aujourd'hui limité à 12 jours) !, retour en arrière par la pause de 45 minutes consécutives découpée en **3 pauses de 15 minutes**,...

Bref ! Plutôt que de combattre les mauvaises pratiques on légalise, et le patronat est à la fête, car en plus c'est sans un centime de plus sur la fiche de paie !!

Evidemment, l'augmentation et l'accumulation de la fatigue chez les conducteurs, la détérioration des conditions de travail, les conséquences négatives pour la sécurité routière ce n'est pas l'affaire de la Commission européenne !

Mais dans ce scénario noir, ils vont encore plus loin en faisant sortir les « indépendants » de toute règle sur le temps de travail, et en sortant les conducteurs de la notion de travailleurs détachés empêchant ainsi les Etats membres de fixer des salaires minimums sur leur territoire... comme si notre secteur ne souffrait déjà pas assez du dumping social !!

Face à cette tentative de régression sociale, la CGT, avec la Fédération européenne des transports (ETF) entend construire la réponse adéquate avec vous.

Au-delà de cette journée du 18 avril, qui sera suivie par une **mobilisation le 26 avril à Bruxelles**, si nous ne sommes pas entendus il faudra monter le niveau des actions très rapidement au cours du mois de **juin** pour exiger :



- ▷ L'abandon de ce projet,
- ▷ Un texte permettant une harmonisation sociale vers le haut arrêtant la mise en concurrence des salariés européens entre eux,
- ▷ L'augmentation significative des contrôles et des condamnations lourdes pour toutes les entreprises qui fraudent.

STOP à l'esclavagisme